



Dossier - II. Les Apparitions de La Salette et de Banneux

L'apparition à La Salette, le 19 septembre 1846 à deux très jeunes pasteurs, Mélanie Calvat et Maximin Giraud, consiste en une seule apparition de la Sainte Vierge qui pleurait et qui invitait à la conversion. Cette manifestation fut officiellement reconnue par l'Eglise, par l'intermédiaire de l'Evêque Mgr Bruillard le 19 septembre 1851, par la déclaration suivante : « Nous affirmons que l'apparition de la Sainte Vierge a en elle-même tous les signes de la vérité, et que les fidèles ont de bonnes raisons pour y croire, sans doutes et sans incertitudes ». La visite de la Sainte Vierge eu lieu le 19 septembre 1846, un samedi, à trois heures de l'après-midi, alors que les deux jeunes enfants étaient occupés à paître les vaches sur le Mont Planeau.

Les pasteurs virent une boule de lumière au milieu du vallonement. Ils décrivent le phénomène en ces termes : « C'était comme si le soleil était tombé en cet endroit ». Dans la lumière aveuglante, ils virent une femme assise, avec les coudes sur les genoux et le visage caché entre les mains. La Dame était vêtue très simplement et portait les habits des femmes du lieu. Cela créa chez les enfants, qui n'étaient jamais sorti de leur village, un sens de confiance et de familiarité. Malgré sa grande simplicité, la Dame était resplendissante de lumière et portait sur la tête un diadème de rayons et de roses ; elle cachait ses mains dans les manches de son vêtement. La Sainte Vierge, en pleurant, commença à parler aux enfants, en français puis en dialecte : « Approchez-vous, mes enfants, n'ayez pas peur : je suis ici pour vous annoncer un grand message. Si Mon peuple ne veut pas se soumettre, je suis contrainte de laisser libre le bras de Mon Fils. Il est tellement fort et tellement lourd que je puis plus le soutenir. Depuis longtemps je souffre pour vous ! Puisque j'ai reçu la mission de prier continuellement Mon Fils, je veux qu'il ne vous abandonne pas, mais vous n'y faites pas attention. Malgré toutes vos prières et tout ce que vous ferez, vous ne pourrez jamais compenser la peine que j'ai eue pour vous. Je vous ai donné six jours pour travailler, je me suis réservé le septième, et vous ne voulez pas me l'accorder. C'est cela qui appesantit tellement le bras de Mon Fils ! Même les charretiers ne savent que blasphémer le nom de Mon Fils. Ce sont là les deux choses qui appesantissent tellement le bras de Mon Fils. Si la récolte pourrit, c'est votre faute. Je vous l'ai fait voir l'an passé avec les pommes de terre : vous n'en avez tenu aucun compte. Au contraire, quand vous en trouviez des pourries, vous blasphémiez le nom de Mon Fils. Elles continueront à pourrir, et, cette année, à Noël, il n'y en aura plus... ». Mélanie ne comprit pas la parole « pommes de terre » et crut que la Sainte Vierge avait dit « pommes ». La Dame, comprenant les difficultés de compréhension de Mélanie, expliqua en ces termes : « Vous ne comprenez pas, mes enfants, je vous le dirai d'une autre manière : si vous avez du grain, ne le semez pas. Celui qui sera semé sera mangé par les insectes et celui qui mûrira tombera en poussière au moment du battage du grain. Il viendra une grande famine. Avant elle, les enfants de moins de sept ans seront touchés par des tremblements et mourront dans les bras de ceux qui les tiendront. Les autres feront pénitence avec la famine. Les noix ne seront pas bonnes et le raisin pourrira ».

Le dialogue entre la Dame et les voyants continua avec la remise d'un secret. Après avoir communiqué le secret à Mélanie et à Maximin, la Dame poursuivit en ces termes : « S'ils se convertissent, les pierres et les rochers se changeront en tas de grain et les pommes de terre pousseront toutes seules dans les champs ».

Puis, d'une manière confidentielle et maternelle, la Sainte Vierge invita les enfants à prier avec intensité. Après avoir dit cela, elle s'éleva de terre vers le Collet. A ce point, les regards stupéfaits de Maximin et de Mélanie virent Son Image s'éloigner et se confondre avec la lumière dont elle était entourée, puis la lumière disparut elle aussi.

Quant au secret, bien que le texte ait été publié la première fois en 1879 avec l'imprimatur de l'Evêque de Lecce, Mgr Zola, le Saint-Siège condamna, par un décret du 9 mai 1923, le livre de Mélanie en l'inscrivant dans l'Index des livres interdits. Il faut préciser que l'Eglise n'a pas condamné le secret en soi, c'est-à-dire la partie secrète du Message que la Sainte Vierge a révélé aux voyants en 1846, mais seulement la version publiée par Mélanie en 1879.

Dès avant 1923, le Saint-Siège avait tenté de mettre un frein à la diffusion de cette version du « secret » et d'autres versions non officielles qui circulaient à cette époque, ainsi qu'à de nombreux écrits qui traitaient du « secret » ; on avait vu en effet que ces écrits étaient utilisés par certains pour attaquer l'Eglise ; en outre les nombreuses suppositions qui étaient nées à son sujet, risquaient de nuire gravement aux apparitions elles-mêmes. Pour ces raisons, en 1915, le Saint office avait interdit expressément la publication de tout commentaire sur « le secret de La Salette ». La raison de cette interdiction naissait du doute qu'il soit différent du secret original révélé par la Vierge aux pastoureaux et communiqué à Pie IX en 1851.

A Banneux également, il y a eu des apparitions du mois de janvier au mois de mars 1933, à Mariette Beco, une petite fille très pauvre. L'apparition se révèle comme « La Vierge des Pauvres ». Et Mgr Kerkhofs, Evêque de Liège, reconnaît ces apparitions le 22 août 1949 en ces termes : « Nous croyons en conscience pouvoir et devoir reconnaître sans réserve la réalité des huit apparitions de la Sainte Vierge à Mariette Beco.